

MONTREAL – Dans le procès de Luka Rocco Magnotta pour meurtre prémédité, le jury a dû examiner mardi plusieurs preuves photographiques, dont celles sur le contenu de colis qui ont été envoyés à des bureaux politiques à Ottawa et à des écoles de Vancouver.

Une technicienne de scène de crime de Montréal, Caroline Simoneau, a témoigné au sujet de ce qui lui a été transmis par ses collègues d'Ottawa et de Vancouver en juin 2012.

La preuve consiste en quatre boîtes de Postes Canada et d'une partie de leur contenu.

Les deux colis envoyés à Ottawa étaient destinés à des bureaux politiques: l'un était adressé au Parti conservateur du Canada et l'autre au quartier général du Parti libéral. Les autres ont été postés à l'école St. George's et l'école False Creek Elementary, les deux étant situées à Vancouver.

Caroline Simoneau avait dû photographier le contenu des paquets et les quatre avaient des adresses de retour différentes.

Parmi les preuves, il y avait une note manuscrite concernant le premier ministre du Canada Stephen Harper et sa femme Lauren.

«Stephen Harper et Lauren (sic) Teskey sauront qui c'est. Ils ont commis une grosse gaffe (They f—ked up big time)», était-il écrit d'une écriture soignée, sur un papier rose. Teksey est le nom de fille de Mme Harper.

Plusieurs autres papiers dans les paquets mentionnaient la femme du premier ministre.

Deux des accusations auxquelles Magnotta fait face sont harcèlement criminel du premier ministre et d'autres membres du Parlement ainsi que l'envoi de matériel obscène et indécent.

Procès de Magnotta le jury regarde les photos des colis envoyés en juin 2012

Écrit par L'actualité

Mardi, 30 Septembre 2014 18:41 -

Ces accusations s'ajoutent à celles de meurtre prémédité, profanation de cadavre et publication de matériel obscène.

Par ailleurs, une autre technicienne a présenté des photos de l'appartement de l'ouest de Montréal loué par Magnotta, où aurait été tué Jun Lin.

Chantal Turmel a indiqué que le logement était plutôt vide.

«Si vous n'aimez pas la réflexion, ne regardez pas dans le miroir. Je m'en fous», pouvait-on lire sur le mur d'un garde-robe pris en photo par Mme Turmel.

Les jurés ont aussi pu observer le réfrigérateur et le matelas du lit, où des traces rouges sont visibles.

Des biologistes légistes témoigneront la semaine prochaine sur l'origine de ces marques rouges.

Mme Turmel a aussi recueilli des articles à l'extérieur du bâtiment, dont une affiche du film «Casablanca», une bouteille de vin sur laquelle était inscrit «Wish for love» (Espérer l'amour) et un t-shirt jaune.

Finalement, un autre enquêteur a témoigné au sujet de la tête du cadavre qui a été retrouvée dans un parc de Montréal, près de la station de métro Angrignon, en juillet 2012.

Le jury de huit femmes et six hommes va écouter la preuve au cours des prochaines semaines, en lien avec le meurtre et le démembrement de l'étudiant chinois Jun Lin à Montréal en mai 2012.

Procès de Magnotta le jury regarde les photos des colis envoyés en juin 2012

Écrit par L'actualité

Mardi, 30 Septembre 2014 18:41 -

Lundi, Magnotta a plaidé non coupable à toutes les accusations. Il a admis avoir commis les crimes, mais son avocat a indiqué qu'il va présenter une défense d'aliénation mentale.

Cet article [Procès de Magnotta: le jury regarde les photos des colis envoyés en juin 2012](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#)

Consultez la source sur Lactualite.com: [Procès de Magnotta le jury regarde les photos des colis envoyés en juin 2012](#)